

Informations pratiques

Cette UEO permet de réaliser un stage de 70h minimum, seulement si, dans le cadre de votre licence 2 ou 3, vous n'avez pas de stage obligatoire à effectuer. Le stage d'ouverture peut être réalisé dès le début de l'année universitaire et doit se terminer au plus tard avant le **samedi 25 avril 2020** des semestres 4 ou 6.

• **En amont de l'inscription à l'UEO**, vous devez impérativement, avant la fin des IP du second semestre, c'est-à-dire le **14/11/2019** :

- 1- Faire valider une demande de stage d'ouverture¹ auprès de votre responsable d'année ou de département, qui deviendra votre tuteur enseignant ;
- 2- Retourner la demande de stage au secrétariat des stages du SUIO-IP (T 315) qui décidera de sa validation ;
- 3- Si le stage d'ouverture est accepté, créer votre convention de stage (CF : Procédure²).
- 4- Imprimer en 3 exemplaires et faire signer vos conventions par : vous-même, l'enseignant tuteur, la structure d'accueil (tuteur professionnel et représentant légal de l'entreprise).

Lorsque votre dossier est complet (signé et accompagné des pièces demandées³), vous pouvez le déposer pour obtenir la signature de l'Université, au Secrétariat des stages du SUIO-IP (Pôle Numérique - T315).

• **Modalités d'évaluation du stage d'ouverture**

Cette UEO ne délivre pas de note mais une validation. Pour valider votre stage d'ouverture, vous devrez fournir :

- une évaluation de votre tuteur professionnel au sein de la structure d'accueil ;
- un questionnaire d'évaluation de votre stage ;
- une auto-évaluation mettant en valeur les compétences acquises au cours de cette expérience ; et,
- une attestation de présence en stage (téléchargeable à l'étape d'impression de la convention, sur l'application des stages de l'ENT).

Ces documents doivent être remplis puis déposés sur l'espace cursus, accessible par l'ENT étudiant, avant le :

- **30 avril 2020**, au plus tard pour la **session 1** d'examen, 20h00 ;
- **23 juin 2020**, au plus tard pour la **session 2** d'examen, 20h00.

Le stage d'ouverture constitue un des 2 blocs d'UEO, équivalent à 5 ECTS. La non-restitution des éléments relatifs à l'UEO stage engendre la non-validation de cette UEO.

CONTACTS

↳ **UEO Stage**

SUIO-IP / Pôle des Apprentissages Transversaux
Secrétariat des UEO Professionnelles et Stage
Bâtiment T - Bureau T 313
suio-ip-ueo@univ-rennes2.fr

• **Accueil / Informations**

Karine DELON : 02.99.14.14.91

• **Horaires**

Du lundi au jeudi de 14h à 17h

Le vendredi de 13h30 à 16h30

↳ **Démarches liées au stage**

SUIO-IP / Pôle Stage Emploi Entreprises
Secrétariat des stages
Bâtiment T – Bureau T 315
suio-ip-stage@univ-rennes2.fr

• **Accueil / Informations**

ALC et Sc. Humaines : 02.99.14.13.88

Staps, Langues et Sc. Sociales : 02.99.14.13.99

• **Horaires**

Du lundi au vend : 9h-12h et 13h30- 17h

Fermé le jeudi matin

¹ https://www.univ-rennes2.fr/formation/enseignements-transversaux/enseignements-douverture-ueo#ancre_UEOStage

² <https://intranet.univ-rennes2.fr/suio-ip/convention-stage-a-z-sommaire-recherche>

³ **1)** Une photocopie recto de la *carte vitale* **2)** Une photocopie de l'assurance *responsabilité civile* scolaire, extra-scolaire ou vie privée **3)** Une *enveloppe* grand format (A4) affranchie à 100 gr à votre adresse.